

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CONGRÈS D'ORIENTATION (3 ans)

Ouvert à l'ensemble de la communauté de Verdun, mais seulement les délégués ont le droit de vote

Lieu d'orientation

- Présentation du plan d'action triennal et des plans d'action des membres collectifs et associés
- Présentation du portrait diagnostique concerté sur l'état de la pauvreté
- Identification des cibles prioritaires

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Ouvert à l'ensemble de la communauté de Verdun, mais seulement les délégués ont le droit de vote

Lieu d'orientation

- Ratification des délégations par le conseil d'administration (choix des délégués des membres collectifs et associés désignés par leur milieu)
- Ratification des 2 délégués des membres individuels cooptés par le CA
- Ratification du plan d'action triennal et des cibles prioritaires
- Charge du suivi et de la révision annuelle du plan d'action triennal; réception des présentations des plans d'action des tables de concertation sectorielles
- Réception des états financiers, présentation des prévisions budgétaires et du rapport d'activités
- Ratification des règlements généraux

Table de concertation des ressources pour aînés de Verdun	Table de concertation jeunesse 6-17 ans	Table de concertation jeunesse 16-30 ans	Table de concertation en relations interculturelles	CVIIC	Comité sécurité alimentaire	Table de concertation famille	Anglo Family Council	Conseil des arts et de la culture	Table sur le logement social et la revitalisation urbaine à Verdun
Table d'organismes communautaires en santé mentale du Sud-Ouest - Verdun	CONSEIL D'ADMINISTRATION (maximum 25 délégations) (1 poste = 1 vote) Lieu de décision 14 délégations de membres collectifs (tables sectorielles ou conseils associatifs) et membres associés, issues du milieu communautaire 6 délégations de membres associés représentant l'institutionnel 3 délégations de membres associés représentant l'économique 2 délégations de membres individuels représentant les citoyenNES Rôle et pouvoirs <ul style="list-style-type: none"> • Élection du comité exécutif et de la présidence • Cooptation des 2 délégués citoyens • Charge de la réalisation et l'application des orientations, des règlements généraux et du plan d'action • Adoption du plan d'action triennal • Adoption des prévisions budgétaires et des états financiers • Adoption du rapport d'activités • Formation de comités de travail • Nomination des membres des comités permanents 							Groupement d'organismes communautaires en condition féminine	
Représentant citoyen								Centre local de développement de Verdun	
Représentante citoyenne	Arrondissement de Verdun	CSSS SOV	Commission scolaire M.Bourgeois	Institut universitaire en santé mentale Douglas	Table sécurité publique et civile	Commission scolaire L.B. Pearson	SDC Wellington		

COMITÉ EXÉCUTIF (5 membres)

- 5 personnes élues en CA (dont un minimum de 3 du communautaire)
- Coordonnateur-trice assiste aux réunions (sans droit de vote)
- Fonctionnaire de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Verdun assiste aux réunions (sans droit de vote)

Rôle et pouvoirs

- Élection des officiers de la CDSV, sauf la présidence élue au CA
- Charge du suivi du plan d'action
- Charge de la bonne gestion et de la vie associative de la CDSV
- Préparation et convocation du CA, de l'AGA et du Congrès d'orientation
- Charge de l'encadrement de la coordination
- Embauche ou révocation du ou de la coordonnateur-trice et définition de ses tâches

Comités de travail

Comités permanents

- Participation citoyenne
- Recommandation des projets dans le cadre du programme « *Alliances pour la solidarité* »

Comités ad hoc

- Pilotage du projet *Quartier 21 de Verdun*
- Plan de développement social
- Pont Champlain